



Paris, le 2 mai 2023

Mme Saphia Guereschi  
Secrétaire générale du SNICS-FSU  
Mme Gwenaëlle Durand  
Secrétaire générale du SNIES-UNSA

A Monsieur Pap NDIAYE  
Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports  
110 rue de Grenelle, 75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur au titre de nos organisations syndicales représentant près de neuf infirmières de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur sur dix, avec un taux de participation de près de 67% aux dernières élections professionnelles, de vous informer de l'organisation d'une marche blanche le 23 mai à Paris pour sauver la santé à l'Ecole.

Vous vous êtes engagé, lors de votre prise de fonction, à être le Ministre de l'ensemble des personnels de l'Education nationale et à reconnaître pleinement l'engagement et l'apport spécifique des infirmières de l'Education nationale pour la réussite scolaire. Las de belles promesses suivies d'actes antagonistes, au fil des mois, la souffrance professionnelle de ces personnels dont vous avez la responsabilité s'est aggravée.

A mesure que les vacances d'emplois s'accroissent, les départs se multiplient et les difficultés de recrutement s'installent. Les infirmières n'acceptent plus le discours d'impuissance de leur ministre ni le peu d'ambition annoncé dans le cadre de l'agenda social qui se limitera à une revalorisation indemnitaire sur plusieurs années pour atteindre le niveau indemnitaire des assistantes de service social. De plus, les travaux ministériels ou interministériels en cours et les dernières modifications de l'article L.541 du Code de l'éducation, sans dialogue social, présagent de l'abandon du concept de santé à l'Ecole au profit d'une médicalisation de nos actions.

C'est pourquoi le SNICS-FSU et le SNIES-UNSA réagissent dans l'unité.

Puisque l'Egalité femme-homme, la Santé, l'Ecole, l'Egalité des chances, la Jeunesse et son émancipation, sont érigées en priorités, les infirmières marcheront pour obtenir :

- Les revalorisations salariales permettant d'atteindre une égalité avec les corps de catégorie A type (moins féminisés), soit des efforts indiciaires mensuels de 500€ ; le doublement de leur indemnité de fonction sujétion et expertise (IFSE) et le versement du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) immédiat et de façon rétroactive !
- La reconnaissance de leur exercice comme une spécialité infirmière autonome et responsable par la mise en place d'une formation statutaire sanctionnée par un diplôme de niveau 7 et l'ouverture d'une filière de recherche.
- L'abandon de tout projet de décentralisation ou de déconcentration, ou de médicalisation passiste de la santé scolaire par la réaffirmation de leur place et expertise au plus près des élèves, au sein des établissements scolaires sous la hiérarchie des chefs d'établissement et au service des élèves et des étudiant.es.
- La création de plus de 15 000 emplois infirmiers permettant de répondre aux besoins des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative.

Dans le cadre de cette action et dans l'espoir d'esquisser les mesures concrètes permettant de poursuivre notre objectif commun de lutte active contre les inégalités sociales et de santé pour assurer un égal accès à la réussite scolaire, nous vous demandons solennellement, Monsieur le Ministre, de recevoir une délégation de notre intersyndicale.

Saphia Guereschi et Gwenaëlle Durand